

ANNEXE 11 : CONVENTION DE PRÊT DE VALISES NUMERIQUES

CONSEIL GÉNÉRAL DE L'YONNE

BIBLIOTHÈQUE DÉPARTEMENTALE

CONVENTION DE PRÊT TEMPORAIRE D'UNE VALISE NUMÉRIQUE

ENTRE :

le Département de l'Yonne représenté par le Président du Conseil Général, agissant conformément à la délibération du Conseil Général, en date du 23 novembre 2012, approuvant la convention-type, d'une part

ET

la commune / communauté de commune de... représentée par son Maire / Président d'autre part,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

1.1. Dans le cadre de la valorisation et la promotion des nouveaux supports numériques de lecture, la Bibliothèque Départementale de l'Yonne met à disposition de la bibliothèque municipale / intercommunale de « une valise numérique » composée de cinq liseuses électroniques de modèles différents. Cette expérimentation est destinée à promouvoir le livre numérique et les nouvelles technologies auprès du grand public.

1.2. La composition précise de cette valise numérique (type de liseuses et matériel d'accompagnement) est détaillée dans l'annexe 1 jointe à la présente convention.

1.3. Le chargement des liseuses ne peut être effectué que par la Bibliothèque Départementale de l'Yonne. Les livres numériques pouvant être gratuits ou payants, la bibliothèque municipale / intercommunale de s'engage à ne pas modifier le contenu des liseuses. Le prêt des liseuses s'accompagne d'une formation dispensée par la Bibliothèque Départementale de l'Yonne permettant à la bibliothèque municipale / intercommunale de de maîtriser l'utilisation des liseuses. La Bibliothèque Départementale de l'Yonne continuera à apporter toute aide nécessaire à l'utilisation et au chargement des liseuses, sous réserve de disponibilité.

1.4. La valise numérique est mise à disposition du ... au ...

ARTICLE 2 : ORGANISATION DU PRÊT

En contrepartie de ce service entièrement gracieux, l'emprunteur s'engage à :

2.1. assurer le transport aller et retour de la valise numérique.

2.2. prêter gratuitement les liseuses à leurs usagers inscrits. Le prêt est exclusivement limité aux usagers âgés d'au moins 18 ans (et à jour de leur cotisation s'il y a lieu). Pour le prêt aux mineurs, une autorisation parentale est nécessaire. Les usagers emprunteurs inscrits peuvent être des particuliers ou des collectivités.

2.3. soumettre le prêt à la signature par l'emprunteur d'une charte de prêt plaçant la liseuse sous la responsabilité de l'usager inscrit jusqu'à son retour dans l'établissement.

2.4. limiter le prêt à une seule liseuse par usager inscrit. La durée de prêt est de ... jours. Le retour n'est pas accepté tant que tous les éléments prêtés ne sont pas rendus. Les liseuses peuvent être réservées quand elles sont déjà empruntées. La prolongation du prêt est possible si la liseuse n'est pas réservée par un autre usager. Chaque usager inscrit peut emprunter les cinq modèles différents à raison d'une liseuse à la fois.

2.5. effectuer toute opération de communication nécessaire à la promotion de ce nouveau service auprès de ses usagers ainsi qu'au grand public par voie de presse, affichage, Internet, etc. et mentionner la participation de la Bibliothèque Départementale de l'Yonne dans tout article de presse ou publicité en rapport avec la mise à disposition du public des liseuses numériques.

2.6. participer à l'évaluation auprès du public en remettant à chaque emprunteur un questionnaire de satisfaction et en collectant les avis et remarques du public afin de les transmettre à la Bibliothèque Départementale de l'Yonne.

2.7. manipuler les liseuses avec précaution et signaler tout problème de fonctionnement rencontré durant l'utilisation des matériels.

ARTICLE 3 : ASSURANCE - RESPONSABILITE

3.1. Le Département de l'Yonne ne saurait être tenu pour responsable d'un quelconque accident survenu du fait de ce prêt de valise numérique.

3.2. La commune / communauté de communes de... s'engage à remplacer ou à rembourser les matériels prêtés par la Bibliothèque Départementale de l'Yonne et qui seraient volés, perdus ou détériorés par accident ou malveillance sur la base de leur prix d'achat tel qu'il apparaît à l'inventaire de la Bibliothèque Départementale de l'Yonne..

3.3. La valeur d'assurance de la valise numérique est fixée à : 675 €.

Le

Le Maire / Le Président

Pour le Président du Conseil Général
Et par délégation,

le Directeur de la Bibliothèque
Départementale de l'Yonne,

Frédéric BLANCHE

« VALISE NUMERIQUE »

La valise numérique comprend les matériels suivants :

NB	Modèle emprunté	N° Code à Barre
	Bookeen Cybook Opus Accessoires : <ul style="list-style-type: none">• câble USB• housse de protection• carte SD	
	Sony Reader Accessoires : <ul style="list-style-type: none">• câble USB• housse de protection• carte SD	
	Bookeen Cybook Odyssey Accessoires : <ul style="list-style-type: none">• câble USB• housse de protection• carte SD	
	Fnac Kindle Accessoires : <ul style="list-style-type: none">• câble USB• adaptateurs secteur• housse de protection• carte SD	
	Amazon Kindle Accessoires : <ul style="list-style-type: none">• câble USB• adaptateurs secteur• housse de protection• carte SD	